

MERCURIALE DE M. ERIC MATHAIS
PROCUREUR GENERAL
PRÈS LA COUR D'APPEL DE MONTPELLIER

Prononcée à l'audience solennelle d'installation du 4 septembre 2026
Seul le prononcé fait foi



Monsieur le Premier président,

Monsieur le directeur adjoint de la direction des services judiciaires, cher Frédéric,

Mesdames et Messieurs les parlementaires et tous les élus

Madame la secrétaire générale de la préfecture, chère Véronique

Mesdames et Messieurs les chefs de juridiction,

Mesdames et Messieurs les représentants des forces de sécurité intérieure, des armées, des administrations de l'État, des autorités religieuses et de l'ensemble de nos partenaires,

Mesdames et Messieurs les bâtonniers, Mesdames et Messieurs les avocats,

Mesdames et Messieurs les magistrats,

Mesdames et Messieurs les directeurs de greffe et les fonctionnaires des services judiciaires,

Mesdames, Messieurs,

Vous tous qui nous faites très **nombreux**, l'honneur d'être présents à cette audience solennelle, nous vous remercions sincèrement.

Magistrats et agents du greffe de cette cour, nous sommes très sensibles à ce que vous ayez pris sur votre temps si précieux pour être avec nous ce matin.

Avant toute chose, je souhaite sincèrement et amicalement remercier ceux qui sont venus parfois de loin et même de l'Extrême-Orient pour partager ce moment avec moi.

Merci spécialement à vous Anne et Peimane, « mes » présidents de Bobigny et à Souhade qui vient aussi de Bobigny.

Merci à Franck, Xavier et Eric mes collègues PG et PP des cours voisines, dont je rejoins la communauté.

Merci à mes amis, Françoise et Michel pour votre fidélité.

Merci à Thomas, mon collègue et ami coréen et à Angela son épouse, d'être venus du pays du matin clame.

Et merci à mon épouse Fabienne, tous mes enfants, leurs « valeurs ajoutées » et à ma petite fille Cassandre d'être présent aujourd'hui à mes côtés comme ils l'ont toujours été.

C'est avec une émotion profonde, que je prends aujourd'hui mes fonctions de procureur général près la cour d'appel de Montpellier.

Une émotion empreinte aussi d'une grande tristesse en raison des circonstances.

Comme beaucoup d'entre vous le savez, Nathalie BANY, notre collègue substitue générale est décédée subitement à son domicile, ces derniers jours.

Cette disparition soudaine a profondément ému notre communauté judiciaire.

J'avais eu le plaisir de connaître Nathalie lorsqu'elle exerçait la responsabilité de procureur à Aurillac.

Je me réjouissais de la retrouver à Montpellier.

Nathalie avait commencé sa carrière comme substitue placée à Reims. Elle a ensuite été nommée substitue du procureur à Troyes, puis à Cayenne.

Elle a exercé les fonctions de procureure de la République à Aurillac, procureure adjointe à Boulogne sur mer, puis à Valence, avant de rejoindre le parquet général de Montpellier en septembre 2021.

Nathalie était une collègue attachante, très cultivée, passionnée de littérature et de cinéma, passions qu'elle aimait profondément partager.

Prisant particulièrement l'exercice de l'audience correctionnelle ou criminelle, elle était aussi je crois, appréciée des magistrats du siège et des avocats pénalistes.

Elle va beaucoup manquer au parquet général de Montpellier, à la cour d'appel et à la Justice.

Au nom de la communauté judiciaire, je remercie tous ceux qui sont manifestés depuis avant-hier.

Emotion profonde, disais-je, mais aussi grande humilité.

Car mes nouvelles fonctions ne confèrent pas seulement une autorité.

Elles m'imposent d'abord une responsabilité :

- celle d'animer une communauté de travail,
- de veiller à la cohérence de l'action du ministère public,
- de contribuer au bon fonctionnement de l'institution judiciaire
- et, plus largement, de servir la République par le droit.

Je voudrais, avant toute chose, exprimer ma reconnaissance au Président de la République, au garde des Sceaux et au Conseil supérieur de la magistrature pour la confiance qu'ils m'ont accordée.

Cette confiance m'honore.

Elle m'oblige surtout.

Je veux également saluer avec beaucoup de respect mon prédécesseur.

Exercer les fonctions de chef de juridiction, c'est toujours s'inscrire dans une histoire qui nous précède.

Nous héritons d'une institution, d'équilibres construits au fil du temps, de projets engagés, d'équipes qui ont déjà beaucoup donné.

Je mesure pleinement ce qui m'est transmis aujourd'hui et je souhaite rendre hommage au travail accompli avant moi.

Le procureur général **Jean-Marie BENEY** aura laissé une empreinte marquante et forte.

Il était une figure de la communauté judiciaire régionale et nationale, une référence.

Je le remercie pour ce qu'il a fait durant toutes ces années et pour les échanges que nous avons eu, lesquels ont grandement facilité ma prise de poste.

Depuis 36 ans, j'ai eu le privilège de servir exclusivement ou presque le ministère public.

J'ai connu des juridictions de tailles très différentes, des périodes de réforme, des crises, des succès, des échecs, des moments de doute parfois, mais toujours la même conviction : notre métier n'a de sens que parce qu'il est entièrement tourné vers le service de nos concitoyens.

Toutes mes fonctions m'ont appris qu'en matière judiciaire, rien de durable ne se construit seul.

On imagine souvent principalement le ministère public comme une institution d'autorité.

Il est aussi, et on le sait moins, une institution de coopération, de co-construction.

Si j'ai souhaité rejoindre aujourd'hui la cour d'appel de Montpellier comme procureur général, c'est parce que je considère que cette fonction constitue l'aboutissement logique d'un parcours.

Non pas l'aboutissement d'une carrière au sens où l'on parlerait d'une récompense.

Mais l'aboutissement d'un apprentissage.

Au cours de ma carrière, j'ai eu le privilège de servir sous l'autorité de 11 procureurs généraux.

Chacun d'entre eux avait sa manière d'exercer ses responsabilités.

Tous avaient en commun une haute idée de la Justice et du service de l'État.

Je leur dois beaucoup.

Je n'arrive pas à Montpellier avec des certitudes toutes faites.

Je viens avec des convictions.

Et avec la volonté de construire, avec tous les acteurs de ce ressort, une action collective, fidèle aux valeurs qui fondent notre institution :

- l'indépendance de l'autorité judiciaire,
- l'impartialité,
- la loyauté,
- le sens du service public et de la Justice
- et le respect de la dignité de chacun.

J'aborde mes fonctions de procureur général avec 3 convictions et 4 axes méthodologiques.

Avant tout, **une première conviction** : le procureur général exerce une fonction d'une **singulière richesse**.

Il est le trait d'union entre la politique pénale nationale et sa traduction concrète dans les juridictions.

Il ne se contente pas de transmettre des orientations.

D'être seulement « une boîte à lettres de luxe » comme me le répétait un de mes procureurs généraux.

Il les adapte aux réalités du terrain.

Il veille à la cohérence régionale de la politique pénale.

Il fait remonter les problèmes rencontrés.

Il dialogue avec la Chancellerie et l'éclaire par sa connaissance des territoires.

Il entretient des relations avec les élus, les préfets, les forces de sécurité intérieure, et j'inclus l'administration pénitentiaire qui fait pleinement partie de la maison Justice, les chefs de juridiction, les avocats, et l'ensemble des partenaires de l'institution judiciaire.

Cette diversité des missions exige une méthode.

Je crois profondément que les qualités premières d'un procureur général sont le **calme**, la **sérénité** et la **rigueur**.

Le ministère public est une institution de l'action.

Mais une action efficace suppose une réflexion préalable.

Ma seconde conviction concerne l'exercice de l'autorité hiérarchique.

Cette autorité hiérarchique, consubstantielle au ministère public, est parfois mal comprise.

Elle ne constitue pas une remise en cause de l'indépendance singulière des magistrats du parquet.

Elle est le moyen de garantir une politique pénale cohérente sur l'ensemble du territoire national ou régional.

Cette hiérarchie s'exerce d'abord entre la Chancellerie et les procureurs généraux.

La réforme de 2013 a profondément fait évoluer cette relation.

La disparition des instructions individuelles a considérablement renforcé l'indépendance juridictionnelle des magistrats du ministère public.

Le pouvoir d'instructions générales du Garde des Sceaux conserve néanmoins toute sa pertinence et toute sa force.

Au cours des dernières années, les orientations de politique pénale se sont multipliées.

Les circulaires se sont succédées à un rythme souvent effréné.

Je me réjouis de la volonté exprimée aujourd'hui par notre Garde des Sceaux, de revenir à des circulaires plus lisibles et plus resserrées, autour d'un nombre limité de priorités.

Je crois que nous y gagnerions collectivement en cohérence.

Il appartient naturellement au procureur général de décliner loyalement ces orientations, conformément à l'article 34 du code de procédure pénale.

L'autorité hiérarchique s'exerce également entre le procureur général et les procureurs de la République.

Mais le procureur général n'est plus seulement celui qui contrôle.

Il est devenu celui qui anime, qui coordonne, qui accompagne et qui soutient.

Je souhaite que le parquet général soit un appui pour les procureurs :

- Un appui juridique.
- Un appui méthodologique.
- Un appui dans les périodes de difficulté.

Les procureurs de la République exercent en propre des responsabilités considérables.

Le regard porté par un parquet général sur l'activité d'un parquet de première instance est utile.

Non pour donner des leçons ou jouer les mouches du coche :

- Mais pour prendre du recul.
- Identifier les réussites.
- Repérer les difficultés.
- Partager les bonnes pratiques.
- Faire progresser collectivement l'ensemble du ressort.

Ma troisième conviction concerne encore la politique pénale elle-même.

Je souhaite qu'elle soit **concertée, claire et évaluée**.

Le procureur général ne construit pas seul une politique pénale régionale.

Elle doit être élaborée avec les procureurs de la République.

Elle doit également associer les magistrats du siège lorsque cela est possible, le greffe, les préfets, les forces de sécurité intérieure, les administrations concernées et, selon les sujets, les universitaires, les associations ou les collectivités territoriales.

La concertation permet de renforcer la **lisibilité et la force** de notre action.

Une politique pénale qui comporte trop de priorités finit parfois par ne plus en avoir aucune.

Je préfère une méthode consistant à identifier quelques objectifs clairement définis, éventuellement organisés autour de thématiques annuelles, évalués régulièrement et assumés collectivement.

Ces objectifs prioritaires, je les préciserai dans les semaines à venir, au regard de tous les échanges et de toutes les rencontres que je vais faire à l'occasion de mon arrivée.

Elle comportera bien évidemment les objectifs principaux fixés par le Garde des Sceaux :

- La lutte contre toutes les formes de violences, singulièrement la lutte contre les violences intrafamiliales, les violences sexuelles faites aux mineurs et les violences à l'encontre des représentants de toutes les institutions.

- La lutte contre la criminalité organisée, singulièrement le narcobanditisme et toutes les formes de blanchiment.
- Une attention soutenue et si possible innovante, aux victimes

On ne devient pas procureur général d'un territoire abstrait.

On devient procureur général d'une cour d'appel, avec son histoire, sa géographie, son identité, ses femmes et ses hommes, ses forces et ses fragilités.

Le ressort de la cour d'appel de Montpellier est, à cet égard, un territoire d'une richesse exceptionnelle.

Il est riche de son histoire.

Montpellier est une terre de droit depuis des siècles.

Son université est l'une des plus anciennes d'Europe.

Cette tradition impose une exigence particulière à celles et ceux qui rendent aujourd'hui la Justice dans ce ressort.

La belle statue de **Jean-Jacques-Régis de CAMBACERES**, qui accueille ceux qui entrent dans notre cour d'appel, nous le rappelle tous les jours.

Le ressort est riche également par sa diversité :

- De la métropole montpelliéraine aux territoires ruraux,
- Du littoral aux Cévennes,
- Des zones touristiques aux bassins agricoles, industriels et portuaires.

Je mesure également les défis auxquels ce territoire est confronté.

Son attractivité démographique est remarquable.

Elle constitue une formidable opportunité de développement, mais elle entraîne également une augmentation de la demande de Justice.

- Le dynamisme économique du ressort,
- L'importance de son littoral, ses infrastructures de transport,
- Sa proximité avec l'Espagne
- et son ouverture sur la Méditerranée

exposent également les juridictions à des formes de délinquance particulièrement diversifiées.

S'agissant de la cour d'appel juridiction, je serai notamment attentif aux délais de jugement, à la gestion des stocks lorsqu'ils existent, à la qualité de la réponse pénale en appel, ainsi qu'aux possibilités offertes par la dématérialisation et par l'évolution de nos méthodes de travail.

Je souhaite également que la politique pénale soit **claire**.

Nos collègues comme nos partenaires ont besoin de repères simples.

Lorsqu'elles sont nécessaires, des harmonisations de pratiques ou des recommandations communes permettent de garantir une meilleure égalité de traitement sur l'ensemble du ressort.

Définir des orientations ne suffit pas.

Encore faut-il vérifier qu'elles sont effectivement appliquées, qu'elles produisent les effets recherchés et qu'elles demeurent adaptées aux évolutions de la délinquance.

Le contrôle de l'efficacité n'est pas une démarche bureaucratique.

Il est une garantie d'efficacité.

Il est aussi une marque de respect envers nos concitoyens, qui sont en droit d'attendre de la Justice qu'elle applique avec constance les principes qu'elle annonce.

Si les convictions sont indispensables, elles ne prennent véritablement sens que lorsqu'elles se traduisent dans la manière d'exercer les responsabilités qui nous sont confiées.

C'est pourquoi je voudrais maintenant évoquer **4 axes méthodologiques essentiels**.

Premièrement, j'ai toujours été convaincu que la Justice vaut d'abord par l'engagement de celles et de ceux qui la composent :

- Les magistrats, les juges consulaires, les conseillers prud'hommes.
- Les directeurs de greffe.
- Les greffiers.
- Les agents administratifs.
- Les contractuels.
- J'associe également l'ensemble des membres de la famille judiciaire : avocats, mandataires, conciliateurs, experts...

Tous concourent à une même mission : rendre une Justice de qualité.

Je sais l'âpreté à laquelle ils sont confrontés.

Je connais la charge de travail qui pèse sur eux.

Je mesure aussi les doutes qui peuvent parfois naître dans une institution soumise à des réformes fréquentes, à des attentes toujours plus fortes de nos concitoyens et à des moyens qui demeurent comptés, malgré les efforts consentis ces dernières années.

Ces derniers mois de très nombreuses critiques ont été formulées à l'encontre de la Justice, souvent de manière à mon avis injuste et excessive.

En particulier dans le contexte de l'affaire dite Lyhanna.

Nous pouvons et nous devons entendre les critiques, lorsqu'elles sont motivées et légitimes.

Mais certaines ont été ressenties comme très injustes, particulièrement par les magistrats et les fonctionnaires du ministère public, dont l'essence même de leur métier, pour ne pas dire de leur vocation, consiste :

- à faire appliquer la loi, « soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse », pour reprendre la belle expression de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen d'août 1789
- et à faire juger les auteurs de faits particulièrement graves, pour mieux protéger leur victime mineure.

D'autant que les inventaires des dossiers de violences sexuelles sur mineur, auxquels nous nous sommes tous attachés en urgence, ont la plupart du temps démontré :

- que les stocks de ces dossiers **au sein des juridictions** étaient identifiés, suivis et priorisés
- et que le véritable enjeu commun au ministère de la Justice et au ministère de l'intérieur était dans la nécessaire amélioration de la capacité de traitement des plaintes et dans la réalisation d'enquête, avec les priorités à fixer en concertation entre les magistrats et les enquêteurs.

Dans un tel contexte, le rôle d'un procureur général ne consiste pas seulement à fixer un cap.

Il consiste aussi à donner confiance.

Je crois profondément à un management fondé sur l'exemple.

L'autorité ne s'impose pas.

Elle se construit.

Elle repose sur la compétence, sur la disponibilité, sur la cohérence entre les paroles et les actes.

Elle suppose également une exigence que l'on s'applique d'abord à soi-même.

Je serai un procureur général exigeant pour lui-même et son ministère public.

Mais je souhaite que cette exigence soit toujours comprise comme une marque de confiance dans les capacités de chacun.

J'attacherai une importance particulière à l'écoute.

Écouter n'est pas renoncer à décider.

C'est se donner les moyens de décider justement.

Je serai particulièrement attentif aux jeunes magistrats et aux jeunes fonctionnaires qui sont l'avenir de la Justice.

Ils arrivent aujourd'hui dans une Justice profondément renouvelée, confrontée à des enjeux d'une grande complexité.

Former, accompagner et transmettre constituent, à mes yeux, l'une des responsabilités importantes d'un chef de cour.

Je souhaite également renforcer les échanges entre les magistrats du ministère public du ressort, notamment pour faciliter la transmission entre les magistrats les plus expérimentés et les plus jeunes.

Les réunions de procureurs et de parquetiers ne doivent pas être de simples rendez-vous administratifs.

Elles doivent constituer de véritables espaces de réflexion.

Où l'on réfléchit ensemble aux évolutions de notre droit, à la déontologie, à l'éthique du ministère public et aux nouveaux défis auxquels nous sommes confrontés.

Cette intelligence collective est l'une des plus grandes richesses de notre institution.

Deuxièmement, je crois profondément que les progrès ne proviennent pas seulement de moyens supplémentaires.

Le renforcement des moyens de la Justice est une nécessité dont l'ensemble de la société française a pris conscience.

J'ai suffisamment, comme procureur de la République :

- sollicité des moyens supplémentaires,
- explicité ce que je serai en mesure de faire de mieux avec ces moyens,
- illustré dans des discours ou des rapports l'effet tout à fait réel de multiplicateur d'efficience de chaque moyen supplémentaire obtenu,

pour continuer avec constance à en solliciter à la place où je suis désormais.

Mais ce renforcement doit s'accompagner d'une réflexion sur nos organisations.

Nous avons parfois tendance à considérer nos méthodes de travail comme immuables.

Je pense au contraire qu'elles doivent être régulièrement interrogées :

- Réexaminer un circuit de traitement.
- Mieux répartir certaines tâches.
- Supprimer une étape devenue inutile.

Je privilégierai une méthode fondée sur l'expérimentation :

- Expérimenter.
- Évaluer objectivement.
- Conserver ce qui fonctionne.
- Adapter ce qui doit l'être.
- Et savoir renoncer lorsque les résultats ne sont pas au rendez-vous.

Troisièmement, je souhaite également dire un mot de la relation entre les deux chefs de cour.

Notre organisation judiciaire repose sur une dyarchie singulière.

Elle constitue parfois une source d'interrogations.

Pour ma part, j'y vois une véritable force.

Lorsque le premier président et le procureur général travaillent dans un climat de confiance, de franchise et de respect mutuel, ils donnent l'exemple à l'ensemble des juridictions du ressort.

Le dialogue entre les chefs de cour doit être un modèle.

Non parce qu'il exclurait les désaccords.

Mais parce qu'il démontre que des sensibilités ou des avis différents sont constructifs et convergent vers une même ambition : mieux servir la Justice.

Je souhaite que cette dyarchie confiante irrigue l'ensemble de notre ressort.

L'appui du service administratif régional est essentiel à ce fonctionnement et en particulier à ce fonctionnement dyarchique.

On m'a beaucoup vanté la qualité du fonctionnement du SAR de la cour d'appel, je ne peux que m'en réjouir.

Quatrièmement, et pour finir, je voudrais évoquer un sujet auquel je suis attaché : la place de la Justice dans notre société.

Nos concitoyens connaissent souvent la Justice à travers quelques procès médiatiques ou quelques faits divers.

Ils ignorent en revanche l'immense majorité du travail accompli quotidiennement par les magistrats et les fonctionnaires.

Ils perçoivent insuffisamment les résultats obtenus, alors même que ceux-ci sont souvent remarquables, au regard des moyens dont dispose notre institution.

Je suis convaincu que nous devons mieux expliquer le sens de l'action judiciaire et simplement dire publiquement tout le travail extraordinaire qui est fait jour et nuit dans les juridictions.

Je serai naturellement disponible pour dialoguer avec les médias.

Mais je forme également le vœu que l'on parle davantage de la Justice autrement qu'au travers des seuls faits divers.

Que l'on s'intéresse aussi aux évolutions du droit, aux innovations des juridictions, aux initiatives locales, aux réussites collectives et aux femmes et aux hommes qui servent cette institution.

Je souhaite enfin que le parquet général développe une communication moderne, maîtrisée et responsable, notamment grâce aux réseaux sociaux institutionnels.

Nos concitoyens s'informent désormais différemment.

La Justice ne peut ignorer cette évolution.

Parce qu'une Justice qui sait expliquer son action est une Justice mieux comprise.

Et une Justice mieux comprise est une Justice qui inspire davantage confiance.

Conclusion

En prenant aujourd'hui mes fonctions près cette cour d'appel, je mesure tout ce que je reçois.

Je mettrai toute mon énergie, toute mon expérience et toute ma conviction au service de ce ressort, au service de la Justice et au service de la République.

Je vous remercie.